



The Green Cocoon SPRL  
Rue de la Terre à Brique 4  
7522 MARQUAIN

Tél: 069/49.50.90  
Fax: 069/49.50.91  
TVA : BE0658.982.168

www.morphomat.be  
info@morphomat.be

LIQUIDATION

BELGIQUE

Tél: /

IBAN: BE04 0689 0579 6131  
BIC : GKCCBEBB

## Devis

### A MENTIONNER LORS DU PAIEMENT

P. 1 / 4

DATE	Validité	N°	REFERENCE
19/05/2023	02/06/2023	Devis 7221021	liquidations maj 25/09

Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	%	PU Net	Total	TVA	
STEICO FLEX 036 220MM 450X1220 >R10	6.6000	M2	23.9922	50.0%	11.9961	79.17	21	6 Paquet
STEICO UNIVERSAL 35MM 600X2230mm <R11	52.1820	M2	19.0000	50.0%	9.5000	495.73	21	39 Plaque(s)
STEICO PROTECT 40MM 1325X600 >R5	19.8750	m²	18.5300	70.0%	5.5590	110.49	21	25 Plaque(s)
STEICO PROTECT DRY 100MM 1325 X 600 >R5	7.9000	M2	35.1400	50.0%	17.5700	138.80	21	10 Plaque
PAVAFLEX PLUS 036 1220X575x220mm >R8	29.4693	m²	32.3600	30.0%	22.6520	667.54	21	21 Paquet(s)
PAVABOARD 1200 X 940 X 40 MM	41.7360	M2	14.6600	40.0%	8.7960	367.11	21	37 Plaque
PAVAWALL GF 1450X580X60mm >R5	60.5520	M2	22.2769	40.0%	13.3661	809.35	21	72 Plaque(s)
PAVATHERM STANDARD 1100X600X60mm >R13	15.1800	M2	14.6200	50.0%	7.3100	110.97	21	23 Plaque(s)
ISOLAIR 2500x770x60mm	25.0200	m²	20.8308	50.0%	10.4154	260.59	21	13 Plaque(s)
ISONAT FIBERWOOD MULTISOL 140 DROIT 40X600X1900 <R9	59.2800	m²	18.5100	50.0%	9.2550	548.64	21	52 Plaque(s)
ISONAT FLEX 55 PLUS 036 200X1220X580 >R11	4.2450	m²	21.8000	50.0%	10.9000	46.27	21	2 Paquet(s)
ISOLIEGE GRANULES chape soufflage 2 à 4 MM 250L >R11	21.0000	Sac(s)	64.6250	40.0%	38.7750	814.28	21	21 Sac(s)
ISOLIEGE FACADE RABAT 60MM 980 x 480mm	7.0500	M2	73.6607	50.0%	36.8304	259.65	21	15 Plaque(s)
ISOLIEGE FACADE RABAT 40MM 980 x 480mm	163.2288	M2	48.8929	30.0%	34.2250	5 586.51	21	347 Plaque(s)
BELGOLAN LAINE DE MOUTON 60MM 1M X 1.2 M	6.0000	M2	13.7400	50.0%	6.8700	41.22	21	1 Paquet(s)
FIBRA PURE LAINE à calfeutrer 20MM 0.3M X 15M	15.0000	Rouleau(x)	23.4000	50.0%	11.7000	175.50	21	15 Rouleau(x)
FIBRA LAINE DE MOUTON 120MM 0.6M X 8 M	9.6000	M2	17.2000	50.0%	8.6000	82.56	21	2 Rouleau
FIBRA LAINE DE MOUTON 50MM 0.6M X 14 M	210.0000	M2	10.6000	50.0%	5.3000	1 113.00	21	25 Rouleau
FIBRA SOUS COUCHE FEUTRE PURE LAINE 5MM 1M X 15M	4.0000	Rouleau(x)	57.0000	50.0%	28.5000	114.00	21	4 Rouleau(x)
MATGREEN JUTE REMPLISSAGE 5 KG +/-40L	5.0000	Boite(s)	23.6250	50.0%	11.8125	59.06	21	5 Boite(s)

## A MENTIONNER LORS DU PAIEMENT

P. 2 / 4

DATE	Validité	N°	REFERENCE
19/05/2023	02/06/2023	Devis 7221021	liquidations maj 25/09

Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	%	PU Net	Total	TVA	
PROCLIMA SOLITEX ADHERO 1000 150CM X 30M	2.0000	Rouleau(x)	310.5000	50.0%	155.2500	310.50	21	2 Rouleau(x)
PROCLIMA AEROSANA VISCONN FIBRE 5L	2.0000	Pièce(s)	70.2800	40.0%	42.1680	84.34	21	2 Pièce(s)
PROCLIMA AEROSANA VISCONN 10L	2.0000	Pièce(s)	122.0100	40.0%	73.2060	146.41	21	2 Pièce(s)
AMPACK PARE VAPEUR SISALEX 514 ROULEAU 1.5M X 50M	1.0000	Rouleau	391.5000	50.0%	195.7500	195.75	21	1 Rouleau
SALOLA sous-toiture AEROMAX R3 STRONG 2BA 1.50M (au m²)	823.5000	m²	2.2400	40.0%	1.3440	1 106.78	21	549 Mètre co...
BT PARQUET BAMWOOD NAIROBI huilé - 13X128X1850 -F13BONA140	1.8900	M2	87.9400	50.0%	43.9700	83.10	21	1 Paquet(s)
BT PARQUET BAMWOOD CARA. HUILE 10X130X915 -F10BOC130	53.2840	M2	58.2300	50.0%	29.1150	1 551.36	21	28 Paquet(s)
BT PARQUET VERT. CHAMPAGNE HUILE 12X96X960 -F12VOCH96	49.6800	M2	43.8000	40.0%	26.2800	1 305.59	21	18 Paquet(s)
YEPP PLANCHER TECK ROYAL 10 X 70 mm	15.3300	M2	85.0500	50.0%	42.5250	651.91	21	
PARADOR SOUS COUCHE UNO PROTECT 10M2	3.0000		42.0000	50.0%	21.0000	63.00	21	
PANNEAU BAMBOU VC 2440X620X3 AR00561	2.0000		82.0690	50.0%	41.0345	82.07	21	
MDF ECOLOGIQUE 18mm 1220x2440	20.8300	m²	15.4700	50.0%	7.7350	161.12	21	7 Plaque(s)
MATGREEN COLLE CPO 12 KG	20.0000	Pièce(s)	89.0000	50.0%	44.5000	890.00	21	20 Pièce(s)
CARREAUX PATRIMOINE 16x16X2 ORANGE	8.9600	M2	138.6969	70.0%	41.6091	372.82	21	350 Pièce(s)
FAKRO FENETRE FTW-V P2 55X78	1.0000	Pièce(s)	325.6800	25.0%	244.2600	244.26	21	1 Pièce(s)
FAKRO RACCORD EHV-P 55x78	1.0000	Pièce(s)	86.8000	25.0%	65.1000	65.10	21	1 Pièce(s)
FAKRO FENETRE FTW-V P2 94X140	1.0000	Pièce(s)	557.5200	25.0%	418.1400	418.14	21	1 Pièce(s)
FAKRO RACCORD EHV-PT thermo 94X140	2.0000	Pièce(s)	145.0800	25.0%	108.8100	217.62	21	2 Pièce(s)
FAKRO CADRE ISOLANT XT1 94X140	2.0000	Pièce(s)	105.4900	25.0%	79.1175	158.23	21	2 Pièce(s)
ARGILUS BADIGEON GRIS SOURIS 5KG	3.0000	Pièce(s)	76.9057	50.0%	38.4529	115.36	21	3 Pièce(s)
ARGILUS BADIGEON GRIS BRETON 5KG	2.0000	Pièce(s)	75.4528	50.0%	37.7264	75.45	21	2 Pièce(s)
GAMME DECO MICA NOIR SACHET	2.0000	Pièce(s)	13.8113	50.0%	6.9057	13.81	21	2 Pièce(s)
GAMME DECO QUARTZITE NOIRE hs	2.0000	Pièce(s)	10.0943	50.0%	5.0472	10.09	21	2 Pièce(s)
GAMME DECO OPALINE BLANC hs	1.0000	Pièce(s)	11.6792	50.0%	5.8396	5.84	21	1 Pièce(s)
ARGILUS FIBRES DE LIN POUR FINITION 25KG	6.0000	Pièce(s)	8.3585	50.0%	4.1793	25.08	21	6 Pièce(s)
ARGILUS STUC ROUGE MARRAKECH 5KG	2.0000	Sac(s)	84.3962	60.0%	33.7585	67.52	21	2 Sac(s)
ARGILUS STUC JAUNE PROVENCE 5KG	1.0000	Sac(s)	85.7736	60.0%	34.3094	34.31	21	1 Sac(s)
BATICLAY CORPS D ENDUIT TERRE CHAUX 25 Kg	4.0000	Sac(s)	22.9434	60.0%	9.1774	36.71	21	4 Sac(s)
ARGILUS ISOL'ARGILUS 50 L 10 KG	24.0000	Sac(s)	24.7170	50.0%	12.3585	296.60	21	24 Sac(s)
TUBAG ENDUIT CHAUX-TRASS TKPL 0-2MM 30KG	8.0000	Sac(s)	20.8103	50.0%	10.4052	83.24	21	8 Sac(s)
ARGILUS MONOCOUCHE 25 KG NATUREL	4.0000	Sac(s)	22.4167	50.0%	11.2084	44.83	21	4 Sac(s)
ARGILUS MONOCOUCHE 25 KG MARRON	8.0000	Sac(s)	25.1875	50.0%	12.5938	100.75	21	8 Sac(s)
ARGILUS MONOCOUCHE 25 KG TERRE DE MONS	3.0000	Sac(s)	29.6042	50.0%	14.8021	44.41	21	3 Sac(s)
ARGILUS MONOCOUCHE 25 KG GRIS DE KERZULEC	13.0000	Sac(s)	27.8750	50.0%	13.9375	181.19	21	13 Sac(s)
ARGILUS CIRE DE PROTECTION STUC 1L 10m2	1.0000	Pièce(s)	22.6792	50.0%	11.3396	11.34	21	1 Pièce(s)
HOFFMANN CIMENT DECARBONE H-IONA 25KG SSC32,5N -CE	37.0000	Sac(s)	13.0700	60.0%	5.2280	193.44	21	37 Sac(s)

**A MENTIONNER LORS DU PAIEMENT**

**P. 3 / 4**

DATE	Validité	N°	REFERENCE
19/05/2023	02/06/2023	Devis 7221021	liquidations maj 25/09

Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	%	PU Net	Total	TVA	
FERMACELL ENDUIT AU ROULEAU 10KG 79168	4.0000	Pièce(s)	49.5180	60.0%	19.8072	79.23	21	4 Pièce(s)
ARGILUS FINITION SANS 25 KG MARRON	2.0000	Sac(s)	56.3750	50.0%	28.1875	56.38	21	2 Sac(s)
AKURIT KGP- G 24135 ENDUIT CHAUX PLATRE 25KG	149.0000	Sac(s)	8.7069	40.0%	5.2241	778.40	21	149 Sac(s)
FERMACELL ENDUIT POUR JOINT 4H 20 KG 79229 Sac creuvé	1.0000	Pièce(s)	39.7716	50.0%	19.8858	19.89	21	1 Pièce(s)
FERMACELL MORTIER-COLLE 20KG 79043 Sacs creuvés	3.0000	Pièce(s)	16.8204	50.0%	8.4102	25.23	21	3 Pièce(s)
FERMACELL ENDUIT DE RAGREAGE 25KG 78009 ( egaline ) Sacs creuvé	1.0000	Pièce(s)	48.3652	50.0%	24.1826	24.18	21	1 Pièce(s)
SANIFLOR PELLETT BEIGE 15KG	249.0000	Sac(s)	7.5000	20.0%	6.0000	1 494.00	6	249 Sac(s)
0.75L LASURE UV NOYER 450	1.0000	Pot(s)	25.2643	40.0%	15.1586	15.16	21	1 Pot(s)
0.75L LASURE UV BLANC 450	3.0000	Pot(s)	25.2643	40.0%	15.1586	45.48	21	3 Pot(s)
2.5L LASURE UV BLANC 450	2.0000	Pot(s)	72.1778	40.0%	43.3067	86.61	21	2 Pot(s)
2.5L LASURE UV PIN 450	1.0000	Pot(s)	72.1778	40.0%	43.3067	43.31	21	1 Pot(s)
2.5L LASURE UV CHENE 450	1.0000	Pot(s)	72.1778	40.0%	43.3067	43.31	21	1 Pot(s)
2.5L vernis AQUASOL INCOLORE 470	7.0000	Pot(s)	94.5200	40.0%	56.7120	396.98	21	7 Pot(s)
0.25L HUILE DURE CIRE BLANCHE 258	1.0000	Pot(s)	16.0773	40.0%	9.6464	9.65	21	1 Pot(s)
0.75L HUILE DURE CIRE GRISE 258	2.0000	Pot(s)	35.5518	40.0%	21.3311	42.66	21	2 Pot(s)
2.5L HUILE DURE CIRE BLANCHE 258	1.0000	Pot(s)	106.8469	40.0%	64.1081	64.11	21	1 Pot(s)
0.75L HUILE ENTRETIEN 250	1.0000	Pot(s)	23.5191	40.0%	14.1115	14.11	21	1 Pot(s)
0.75L HUILE DURE CIRE NEUTRALISANTE 258	5.0000	Pot(s)	35.5518	40.0%	21.3311	106.66	21	5 Pot(s)
2.5L HUILE DURE CIRE NEUTRALISANTE 258	1.0000	Pot(s)	106.8469	40.0%	64.1081	64.11	21	1 Pot(s)
0.75L HUILE DURE CIRE INCOLORE BRILLANTE 264	1.0000	Pot(s)	28.3904	40.0%	17.0342	17.03	21	1 Pot(s)
HUILE DURE NEUTRALISANTE 0.75l	3.0000	Pot(s)	26.3585	40.0%	15.8151	47.45	21	3 Pot(s)
0.25L HUILE DURE CIRE CHENE FONCE 258 hs	1.0000	Pot(s)	16.0773	40.0%	9.6464	9.65	21	1 Pot(s)

Certifié sincère et véritable à la somme de vingt neuf mille sept cent nonante huit euro(s) cinquante quatre cent(s)

TVA	Base	Total TVA
6.00 %	1 494.00	89.64
21.00 %	23 318.10	4 896.80

Total HTVA	24 812.10	
Total TVA	4 986.44	
<b>Total TTC</b>	<b>29 798.54</b>	EUR

Les prix indiqués sont départ dépôt sauf spécification contraire.

**Voir conditions générales de vente au verso  
ou disponibles sur demande**

**Pour réception, quantités et marchandises contrôlées par le client**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Article 1 : APPLICABILITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

- 1.1. The Green Cocoon est une SRL, dont le siège social est situé rue de la Terre à Briques 4 à 7522 Marquain, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0658.982.168, ci-après dénommée « le vendeur », et qui exerce une activité de négoce en matériaux de construction ainsi qu'installateur de poêles à bois et à pellets.
- 1.2. Le client peut être toute personne physique ou morale qui entre dans une relation contractuelle de quelque nature que ce soit avec le vendeur, ci-après dénommé « l'acheteur ».
- 1.3. Sauf convention contraire et expresse, toute commande ou tout achat est soumis aux présentes conditions générales, à l'exclusion des conditions propres au client.
- 1.4. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également à la vente en ligne d'articles de notre assortiment.

## Article 2 : COMMANDES

- 2.1. Les informations contenues dans les catalogues et webshop du vendeur ne valent qu'à titre de simples renseignements.
- 2.2. Les devis et offres de prix délivrés au client sont, sans engagement, valables un mois. Tous les prix du vendeur s'entendent hors taxes.
- 2.3. La commande n'est définitive qu'à partir de la signature du bon de commande par le client et du versement d'un acompte de minimum 30% du montant du bon de commande. Outre les présentes conditions générales, les droits et obligations des parties sont précisés par le bon de commande.
- 2.4. Sauf dérogation expresse du vendeur, la livraison ne sera pas faite (ou même programmée) avant réception du paiement intégral de la commande.
- 2.5. Le vendeur se réserve toutefois le droit de livrer un modèle légèrement différent du modèle commandé (aléas de fabrication au niveau des mesures, des couleurs, ...). En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu responsable des différences de nuance, mesure, poids ou tout autre différence éventuelle des produits livrés par rapport à l'échantillon présenté. Les différences éventuelles n'autorisent pas une annulation de la commande et doivent être tolérées par le client.

## Article 3 : PRIX ET PAIEMENT

- 3.1. Les prix de vente apparaissant dans les magasins, catalogues, listes de prix et/ou webshop du vendeur sont indicatifs, et peuvent être modifiés sans avis préalable.
- 3.2. Le vendeur se réserve le droit d'adapter les prix si les coûts augmentent entre le moment de la confirmation de la commande et le moment de son exécution du fait d'une modification d'un ou de plusieurs facteurs déterminant le coût de revient ou par suite de mesures prises par les autorités. Le vendeur a le droit de répercuter cette augmentation sur l'acheteur pour autant que le prix initialement convenu ne soit pas augmenté de plus de 25 %. Dans le cas contraire, l'acheteur pourra renoncer à l'achat sans pouvoir toutefois prétendre à une quelconque indemnisation.
- 3.3. Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables au comptant par carte de débit/crédit, virement ou cash. S'il est convenu que la facture n'est pas payable au comptant, les conditions d'ouverture de compte et de délais de paiement sont déterminées par le vendeur.
- 3.4. En cas de non-paiement à l'échéance, l'acheteur est redevable au vendeur, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt au taux calculé conformément à la loi du 2 août 2002 ainsi que celle du 20 décembre 2002 sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, avec un minimum de dix pour cent l'an. L'acheteur est également redevable, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire égale à quinze pour cent du prix hors taxe convenu avec un minimum de deux cent cinquante euros.
- 3.5. Le non-respect des modalités de paiement entraîne également, de plein droit et sans mise en demeure, la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles, dans leur intégralité, toutes les sommes dues au vendeur par le client quand bien même les factures ne seraient pas encore venues à échéance. Le vendeur se réserve en outre le droit de suspendre tout contrat en cours sans indemnisation pour le client et sans préjudice du droit de réclamer le remboursement des frais encourus et du dommage subi.
- 3.6. En cas de contestation quel qu'en soit le motif, le client est tenu de payer à l'échéance de la facture les sommes dues pour la partie de la commande ou de la livraison qui n'est pas contestée.

## Article 4 : FONCTIONNEMENT DE LA VENTE EN LIGNE

- 4.1. Le paiement d'une commande effectuée en ligne s'effectue au préalable, sauf convention contraire et expresse. La vente est conclue à la réception du courriel de confirmation.
- 4.2. Les images sont à titre purement illustratif (et peuvent comporter des éléments qui ne sont pas compris dans le prix ou qui diffèrent de l'article). Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'erreurs matérielles, d'erreurs d'impression ou d'informations incomplètes, trop générales ou non mises à jour.
- 4.3. Le vendeur se réserve le droit de refuser des commandes dans les cas suivants :
  - en cas de sérieux soupçons d'abus de droit ou de mauvaise foi du client ;
  - en cas d'épuisement du stock ou d'un article qui n'est plus disponible ;
  - en cas de force majeure.

## Article 5 : TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

- 5.1. La propriété des matériaux livrés n'est transférée au client qu'après le paiement intégral du prix.
- 5.2. Le transfert des risques au client s'opère dès la livraison des matériaux sur chantier ou chez le client. Le client assume, dès la livraison, la garde des matériaux vendus et est responsable des dommages causés. En cas de reprise des matériaux, les pertes de valeur subies seront déduites des acomptes versés par le client.

## Article 6 : LIVRAISON – TRANSPORT

- 6.1. La livraison ne peut être effectuée qu'en un lieu accessible à des camions de 30 tonnes. La livraison comprend le transport jusqu'au chantier indiqué par le client ainsi que le déchargement des marchandises au pied du camion au moyen de l'engin de levage dont il est équipé. La livraison ne comporte aucune autre manutention.
- 6.2. Si la facture est payable au comptant et si les matériaux n'ont pas été payés à la commande, le chauffeur ne procédera au déchargement qu'après paiement par l'acheteur. Le défaut de paiement à la livraison et l'impossibilité de décharger entraîneront la déduction des frais de transport et de manutention prévus ci-après.
- 6.3. Les délais de livraison et d'exécution éventuellement stipulés ne sont qu'indicatifs et ne sont jamais de rigueur. La responsabilité du vendeur ne pourra être engagée en raison d'un retard dans la livraison ou l'exécution qu'à l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la réception d'un courrier de mise en demeure du client.
- 6.4. Lorsque le client prend livraison, ou charge un tiers de prendre livraison, des marchandises chez le vendeur, les marchandises voyagent sous la responsabilité du client.
- 6.5. Le client doit veiller à permettre la livraison et le déchargement des matériaux sur le chantier. Il doit notamment veiller à prévoir une place, pour le stationnement du camion, appropriée au déchargement des marchandises.
- 6.6. L'acheteur doit être présent ou valablement représenté pour réceptionner la marchandise et signer la note d'envoi. Si l'acheteur est absent et/ou n'est pas valablement représenté pour réceptionner les marchandises, ou si le vendeur est dans l'impossibilité de livrer du fait de l'acheteur, (par exemple lorsque le lieu de déchargement est inaccessible ou qu'un stationnement n'a pas été prévu par l'acheteur) ou si le vendeur n'a pas été prévenu par l'acheteur minimum 48h à l'avance d'un empêchement, celui-ci sera redevable des frais de transport, des frais de manutention, des éventuels frais de stockage, et des frais liés à la nouvelle livraison.

## Article 7 : RETOUR OU ECHANGE DE MARCHANDISES

- 7.1. Les retours ou échanges ne sont éventuellement acceptés que si ceux-ci sont réalisés
  - dans un délai de 14 jours suivant la date d'enlèvement ou de livraison ; et
  - après que le vendeur ait donné son accord ; et
  - aux conditions précisées aux articles suivants.
- 7.2. Les retours ou échanges ne sont éventuellement acceptés que si
  - les quantités de marchandises retournées n'excèdent pas 10% (par système) des quantités commandées ; et que
  - les marchandises n'ont pas été utilisées, sont propres, accompagnées de tous leurs accessoires, et toujours dans l'emballage d'origine.
- 7.3. Les retours ou échanges ne s'exercent pas pour
  - les articles qui sont fabriqués selon les spécifications du client ;
  - les articles qui se gâtent rapidement ou dont la durée de conservation est limitée ;
  - les articles qui sont irrémédiablement mélangés avec d'autres produits après la livraison en raison de leur nature.
- 7.4. Sauf dérogation expresse du vendeur, le remboursement sera fait par bon d'achat. Les produits repris ne le seront qu'à concurrence de 80% de leur prix d'achat ; et des frais administratifs pourront être appliqués.
- 7.5. Tout retour ou échange éventuel de marchandises se fait sur demande expresse de l'acheteur ; géré par lui-même et à sa charge.

## Article 8 : GARANTIE

- 8.1. Dans les limites et conditions ci-après déterminées, le vendeur accorde une garantie aux matériaux stipulés de premier choix, à l'exclusion des matériaux de second choix (tels que les articles vendus en promotion ou liquidation ou les modèles d'exposition, ...), de réemploi, et des stocks constitués chez le client.
- 8.2. Cette garantie s'applique de la manière suivante :
  - Les vices apparents et la non-conformité de la livraison avec la commande (autre que visée sous l'article 2.5.) doivent être signalés au vendeur, à peine de déchéance, lors de la livraison ou, si les marchandises devaient être déballées ou montées par lui, par lettre recommandée ou par mail dans un délai de deux jours calendrier à compter de la livraison.
  - Les vices cachés sont couverts par la garantie pendant une période maximale d'un an à compter de la livraison. Ils doivent être notifiés au vendeur, à peine de déchéance, par lettre recommandée, dans un délai de deux jours calendrier à partir du moment où le client les a constatés ou aurait normalement dû les constater.
  - La garantie ne s'étend pas aux conséquences d'une usure normale, ni à celles d'un usage ou d'une mise en oeuvre anormaux ou fautifs ou d'un mauvais entretien.
  - 8.3. La garantie est limitée, au choix du vendeur, soit au remplacement de la marchandise, soit à la réparation lorsqu'elle est possible, soit à l'application de l'article 1644 du Code civil. La garantie est strictement limitée au remplacement ou la réparation des matériaux reconnus défectueux, à l'exclusion de toute intervention dans les frais de pose, enlèvement, etc., ainsi qu'à l'exclusion de tout autre dommage éventuellement subi tel que la privation de jouissance.
- 8.4. Le vendeur n'encourt aucune responsabilité par suite de la difficulté ou de l'impossibilité de réassortir des fournitures dans une teinte identique.
- 8.5. La garantie ne s'exerce qu'à condition que le client ait respecté ses engagements contractuels, notamment en matière de paiement.

## Article 9 : RECLAMATION

- 9.1. Toute réclamation relative aux marchandises fournies, aux services prestés ou à la facture, à l'exception de celles visées à l'article 8.2., doit, sous peine de nullité, être adressée au vendeur par lettre recommandée dans les deux jours calendrier de la réception de la facture.

## Article 10 : RUPTURE UNILATÉRALE - FORCE MAJEURE

- 10.1. En cas de force majeure, la partie qui en est victime est déchargée de toute responsabilité. Elle peut réduire les engagements, rompre la convention ou en annuler l'exécution, sans qu'elle ne soit tenue de payer une quelconque indemnité.
- 10.2. Peuvent entre autres constituer des cas de force majeure : les guerres, guerres civiles, mobilisation, troubles, grèves, lock-out, rupture de machines, incendie, interruption des moyens de transport, difficultés en approvisionnement en matières premières, matériaux et énergie, restrictions ou dispositions imposées par les autorités, etc.

## Article 11 : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

- 11.1. La Déclaration et Politique de respect de la vie privée de vendeur s'applique à toutes les données à caractère personnel concernant l'acheteur, collectées et traitées par le vendeur.
- 11.2. Par l'utilisation des sites Internet, applications, boutiques en ligne et autres produits et services du vendeur, l'acheteur marque son accord avec l'application de cette déclaration et politique de respect de la vie privée aux données à caractère personnel traitées par le vendeur.
- 11.3. À tout moment, l'acheteur bénéficie du droit d'accès, de contrôle et de rectification des données personnelles le concernant, selon la procédure décrite dans la déclaration et politique de respect de la vie privée du vendeur.

## Article 12 : DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

- 12.1. Les relations entre le vendeur et ses clients sont soumises au droit belge quelle que soit la nationalité des clients.
- 12.2. Tout litige ressort de la compétence exclusive des cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Tournai.